

22 février 2011

11.120

Interpellation du groupe PopVertSol**La formation scolaire doit rester ouverte à tous les enfants**

Selon les informations relayées par les médias, la Confédération étudie la possibilité d'obliger les écoles à dénoncer aux offices cantonaux de la population leurs élèves dont les parents sont sans-papiers. C'est évident que cela conduirait très vite à une situation où les parents qui ne possèdent pas d'autorisation de séjour n'enverraient plus leurs enfants à l'école, car ils risqueraient sinon des sanctions, voire même l'expulsion. Cela conduirait donc tout simplement à priver les enfants des sans-papiers de toute possibilité d'éducation scolaire. Le droit fondamental à la formation serait ainsi remis en question.

Le canton de Neuchâtel a depuis longtemps déjà adopté le principe que le droit de tous les enfants habitant sur son territoire à une formation scolaire primait sur des considérations de nature administrative et juridique. Ce droit à une scolarité gratuite, accordée à tout enfant résidant en Suisse de façon indépendante du permis de séjour de sa famille, est depuis les années 1990 reconnu dans tous les cantons. Changer cette pratique libérale et humaniste reviendrait à un revirement politique, en contradiction avec la Convention internationale des Nations Unies pour les droits de l'enfant et les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La Commission fédérale pour les questions de migration a déjà tiré la sonnette d'alarme. En Suisse, les enfants de parents sans statut légal devraient payer pour le statut juridique de leurs parents. C'est particulièrement injuste, car les enfants n'en sont pas responsables.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Comment le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel se détermine-t-il sur la proposition d'impliquer les écoles dans le recensement des personnes sans-papier?
- Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'efficacité de l'implication des écoles dans le recensement des personnes sans-papier?
- Dans la mesure où le Conseil d'Etat rejette les mesures proposées: que pense-t-il entreprendre contre ces mesures?

Signataires: A. Shah, N. de Pury, D. de la Reussille, F. Jeandroz, P. Erard, J.-J. Aubert, G. Würigler, C. Maeder-Milz, L. Ducommun, P. Herrmann, G. Hirschy, M.-F. Monnier Douard, T. Buss, C. Gehringer, C. Dupraz, M. Ebel et D. Angst.